

Boudry News

Editorial



Marisa Braghini
Présidente du Conseil communal

Chères Concitoyennes, chers Concitoyens,

Boudry bouge, Boudry change, Boudry s'agrandit. Tout va si vite, les moyens de communications sont toujours plus envahissants dans la vie des familles. Sommes-nous à même de faire face à cette évolution ? C'est la question à laquelle nous nous devons tous de réfléchir afin d'y apporter les réponses et les solutions qui s'imposent.

Le changement du mode de vie et d'ouverture à l'autre devrait nous inciter à nous investir et participer plus à la vie communautaire.

Nous sommes conscients que les contraintes de la vie courante ne laissent pas beaucoup de place aux engagements, qu'ils soient sociétaux ou politiques.

L'évolution technique et démographique est une réalité qui nous réjouit, mais n'oublions pas de préserver nos valeurs et notre identité régionale. Pour cela prenons le temps de communiquer, de nous intéresser à notre voisin.

Le Conseil communal souhaite dialoguer davantage avec la population afin de pouvoir apporter des réponses ou des réflexions que les habitants de Boudry sont en droit d'obtenir.

Pour l'année 2014-2015, les autorités communales (Conseil communal et Conseil général) seront présidées par des femmes. Voyons en cela un petit clin d'œil féminin afin que les Boudryennes puissent s'engager davantage dans la vie communale.

Le Conseil communal vous souhaite, chères Concitoyennes, chers Concitoyens, un bel été ensoleillé.

« Nous pouvons avoir tous les moyens de communication du monde, mais rien, absolument rien, ne remplace le regard de l'être humain » Paulo Coelho

Autorités politiques 2012 – 2016

Conseil communal

Lors de la séance du Conseil communal du 26 mai 2014, le bureau a été constitué comme suit :

Présidente :	Mme Marisa Braghini (PLR)
Vice-président :	M. Jean-Michel Buschini (PS)
Secrétaire :	M. Jean-Pierre Leuenberger (PLR)
Membres :	M. Daniel Schürch (PS)
	M. Laurent Schmid (PLR)

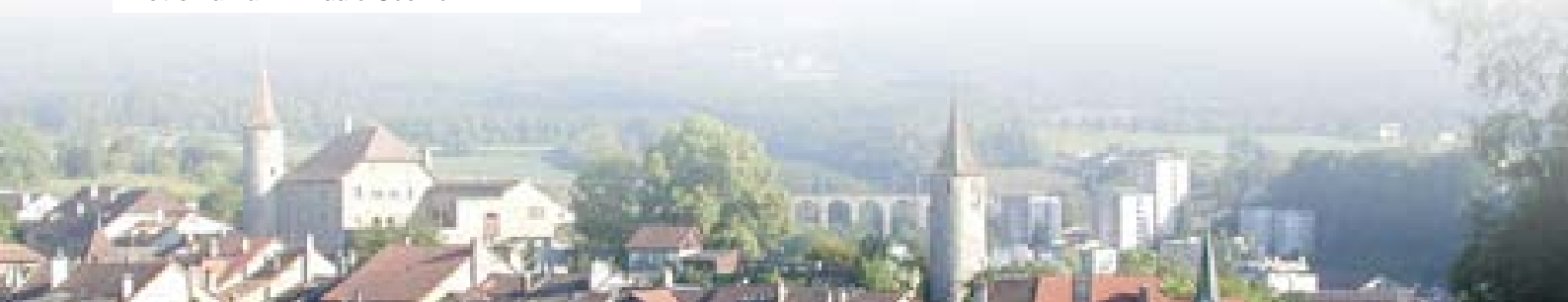
Les différents dicastères sont répartis de la manière suivante au sein des membres du Conseil communal :

Services administratifs et des finances	: M. D. Schürch
Sécurité publique	: M. D. Schürch
Instruction publique	: Mme M. Braghini
Affaires culturelles, loisirs et sports	: M. Jean-Michel Buschini
Prévoyance sociale et santé	: Mme M. Braghini
Services industriels	: M. Laurent Schmid
Travaux publics	: Mme M. Braghini
Environnement et aménagement du territoire	: M. Jean-Pierre Leuenberger
Economie publique	: M. Laurent Schmid
Bâtiments	: M. Jean-Michel Buschini

Conseil général

Lors de la séance du 5 mai 2014, le Conseil général a élu son bureau comme suit :

Présidente :	Mme Isabelle Zürcher Vuillaume (PS)
Vice-président :	M. Blaise Geiser (PLR)
2 ^{ème} vice-président :	M. Cédric Monnet (PS)
Secrétaire :	M. Bob Thomson (PLR)
Secrétaire-adjoint :	M. David Aubry (PS)
Questeurs :	M. Yannick Braghini (PLR)
	Mme Marion Pizzera (PS)



Am Stram Miam – accueil parascolaire

Vu le nombre croissant de demandes d'inscription à la structure parascolaire, il a été décidé que dès 2014 le système en vigueur, qui consistait à envoyer chaque année de nouveaux formulaires d'inscription à tous les parents d'enfants susceptibles de fréquenter la structure d'accueil, ne pouvait tout simplement plus être appliqué. En effet, il y a actuellement plus de 130 enfants inscrits et quasiment tous les blocs horaires sont complets. Dès lors, les nouvelles demandes sont examinées par la responsable de la structure et intégrées en liste d'attente s'il n'y a pas de disponibilités.

La Commune de Boudry n'a pas ménagé ses efforts pour chercher de nouvelles solutions à la problématique de l'accueil parascolaire. Il est en effet très difficile de trouver des lieux disponibles qui soient adéquats à cette activité et surtout proches des collèges.

Pour rappel, depuis août 2013, les locaux de l'ancien accueil parascolaire Pinocchio ont été repris et entièrement rénovés. Ils ont ainsi permis de faire passer l'offre journalière de places disponibles de 43 à 73 pour le bloc de midi et de 24 à 54 pour les autres blocs.

Les enfants sont répartis sur les deux sites principaux de l'avenue du Collège 19 et faubourg Ph.-Suchard 27 selon qu'ils fréquentent l'école des Esserts ou celle de Vauvilliers. Une classe, dans cette dernière, fait office de cantine supplémentaire à midi uniquement.

Cette année, une journée « portes ouvertes » est organisée le samedi 28 juin 2014 pour permettre à tous ceux qui le souhaitent de faire connaissance avec Am Stram Miam avant la prochaine rentrée scolaire.

Le site internet communal www.boudry.ch, sous la rubrique « Administration-Ecoles » fournit, là encore, des informations plus précises.

☎ 032 841 34 38 pour les enfants au collège des Esserts

☎ 032 842 30 94 pour les enfants au collège de Vauvilliers

Cartes journalière CFF

La Commune de Boudry est en possession de quatre abonnements journaliers CFF qu'elle met à disposition des habitants de Boudry au prix de CHF 35.00 l'unité par jour (CHF 40.00 pour les habitants externes).

La carte journalière donne droit à un nombre illimité de courses en 2^e classe sur les lignes du rayon de l'abonnement général.

Les cartes peuvent être réservées, même plusieurs semaines à l'avance, auprès de l'Administration communale, Contrôle des habitants, rue Louis-Favre 37, pendant les heures d'ouverture des guichets.

En visitant notre site internet (lien pratique « Cartes CFF »), vous pouvez aussi prendre connaissance des disponibilités.

Horaire d'ouverture de la réception :

Lundi

9h00 à 11h30 - 14h00 à 17h00

Mardi à vendredi

9h00 à 11h30 - 14h00 à 16h00

Durant tout le mois de juin la Commune de Boudry a décidé de participer à l'action « Bike to work »

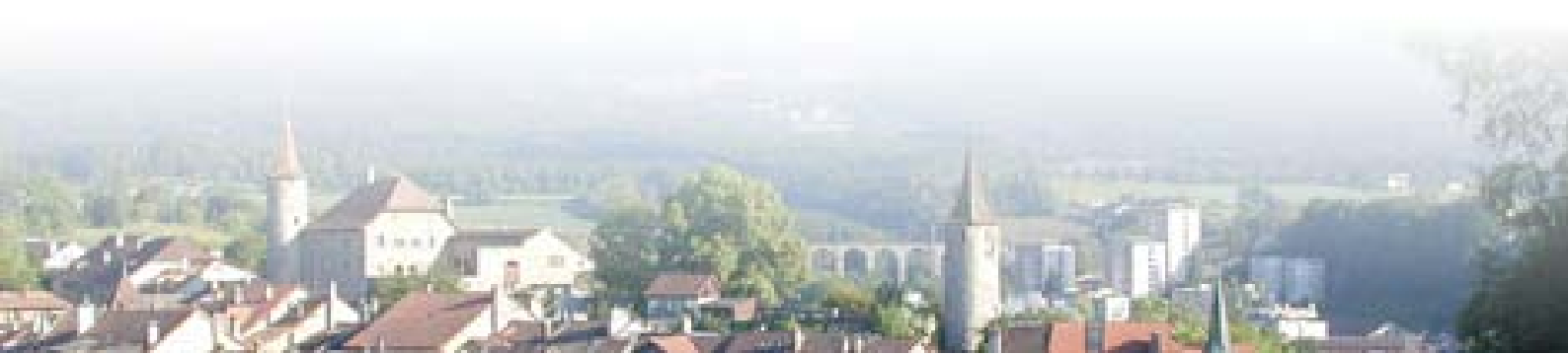
Se rendre au travail à vélo : l'idée séduit toujours plus d'entreprises et de pendulaires dans toute la Suisse.

L'année passée, l'action nationale « bike to work » a connu un record de participation, avec plus de 1'600 entreprises inscrites et environ 50'000 personnes qui ont enfourché leur bicyclette pour aller travailler.

Consciente des problématiques de mobilité et d'environnement, la ville et Commune de Boudry a décidé de participer pour la première fois à cette action. En effet, 2 équipes de 4 personnes se sont engagées à pédaler un jour sur deux pour se rendre à leur lieu de travail. Ceci en vélo ou vélo électrique et éventuellement combiné avec les transports publics régionaux.

En souhaitant promouvoir par l'exemple, la mobilité douce, la Commune espère encourager cette pratique qui présente quantité d'avantages et de bénéfices : bien-être et santé, transport économique à faible utilisation d'espace et finalement très peu d'impact sur l'environnement

Pierre-Alain Ruchti, Services Techniques



Remboursement des frais dentaires et d'abonnement de transports publics pour les écoliers de la Commune de Boudry.

La Commune de Boudry a décidé de modifier le système de remboursement des frais dentaires des écoliers en vigueur jusqu'alors. Un rapport a été présenté devant les autorités en mars 2014 et le nouveau règlement entrera donc en vigueur pour la prochaine année scolaire d'août 2014.

Dans les faits, l'ancien système prévoyait un remboursement dégressif selon l'âge des enfants, mais ceci sans tenir compte de la situation financière des parents.

Les autorités boudryennes ont estimé que le principe du subventionnement ne devait pas être remis en question, mais que le caractère social de celui-ci faisait qu'une prise en compte du revenu imposable des parents paraissait indispensable, la charge étant évidemment plus facilement supportable pour les revenus importants, ces derniers pouvant par ailleurs accéder au financement d'assurances complémentaires prenant en charge tout ou partie de ce type de frais. Un règlement a donc été voté et la grille de prise en charge se présente comme suit :

Revenu imposable selon chiffres 2.6 de la déclaration d'impôt		Subventionnement
De	A	
0.-	40'000.-	100%
40'001.-	50'000.-	70%
50'001.-	60'000.-	50%
60'001.-	80'000.-	25%
Dès 80'001.-		0%

Un plafond est fixé à CHF 300.- pour le montant total alloué par an et par enfant à titre de subventionnement. En outre, les frais d'orthodontie seront pris en charge selon le même barème et jusqu'à concurrence de CHF 500.- par cas durant toute la période de scolarité (3 cycles).

Le règlement proposé met également en place la procédure pour exclure du champ de subventionnement tous les montants pris en charge par d'éventuelles assurances complémentaires ou toutes autres prestations sociales, comme celle dispensée par le Guichet Social Régional par exemple.

Dans la foulée, et sur les mêmes bases financières, le remboursement partiel des abonnements de transports pour les élèves devant prendre le bus pour se rendre à l'école a aussi été modifié. En effet, vu l'expansion des nouveaux quartiers d'habitation et la nouvelle ligne de bus passant par le haut de la ville, cette révision était nécessaire.

Dès le mois d'août prochain donc, c'est le principe suivant qui donne droit au soutien financier communal pour l'abonnement de transports publics :

- Le remboursement partiel de l'abonnement (environ 40%) est fixé à CHF 200.-.
- La prise en compte du revenu imposable est similaire à la contribution communale aux frais de traitements dentaires, soit :

Revenu imposable selon chiffres 2.6 de la déclaration d'impôts		Subventionnement
De	A	
0.-	80'000.-	CHF 200.-
Dès 80'001.-	∞	CHF 0.-

- Pour donner droit à la contribution communale pour l'abonnement de transport public, le parcours, entre la station de départ de l'élève et celle d'arrivée au collège de destination, doit comporter au moins deux arrêts de bus ou de tram (donc quatre arrêts en tout).

Un formulaire ad hoc pour obtenir le remboursement des frais dentaires sera disponible sur le site internet de la Commune, www.boudry.ch, dans la rubrique « Administration », sous l'onglet « Ecole ». Les nouveaux règlements y figureront également pour fournir tous les renseignements désirés.

Tiziana Ellero, secrétariat communal



Taille des arbres, haies, buissons et autres plantations

Conformément à notre règlement de police du 21 mai 1987, article 20, nous rappelons aux propriétaires riverains de routes et chemins publics communaux que les branches d'arbres, haies, buissons et autres plantations qui pénètrent dans le gabarit d'espace libre doivent être coupés, conformément à la législation en vigueur et que la taille doit être répétée autant que nécessaire tout au long de l'année.

Les branches qui surplombent les chaussées à moins de 4,50 mètres de hauteur et de 2,50 mètres sur les trottoirs doivent être coupées, de même que celles qui dépassent le bord de la chaussée ou masquent la signalisation routière.

De plus, les terrains non cultivés doivent être entretenus de façon à ne pas gêner les propriétés voisines par la propagation de plantes parasites.

Les tailles non effectuées **jusqu'au 31 juillet 2014** le seront d'office par le service de la voirie aux frais des propriétaires.

Le Conseil communal

Finances communales

C'est sans conteste la recapitalisation de la caisse de pension *Prévoyance.ne* qui aura marqué d'une pierre rouge l'exercice 2013. Alors même que l'équilibre des comptes était atteint grâce, notamment, à de gros efforts pour maîtriser nos charges, c'est un montant de 1.85 millions que nous avons finalement dû comptabiliser fin décembre à titre de participation au fond de fluctuation de la caisse, fixant ainsi le résultat final à un excédant de charge de CHF 1'768'465.-.

L'évolution de la population ainsi que la nouvelle clé de répartition de l'impôt des personnes morales, globalement favorable à notre commune, nous permet toutefois d'envisager l'avenir avec une relative sérénité. On en veut pour preuve l'excédent de charge du budget 2014 qui se monte à CHF 9'425.-.

Toutefois, le montant important de la dette et la proche introduction de la nouvelle *loi sur les finances des communes et de l'Etat*, nous contraindra ces prochaines années à réduire drastiquement nos investissements pour nous concentrer sur le strict nécessaire car seuls les investissements autofinancés pourront être réalisés. Par ailleurs, cette loi, qui doit encore être adoptée par le Grand conseil, contraindra les communes à présenter des budgets et des comptes équilibrés, rendant ainsi l'exercice des plus périlleux, à plus forte raison lorsque l'on se rappelle la propension de l'Etat à reporter sur les communes ses propres déficits...

En conclusion, si nos ressources augmentent sans conteste, de nombreuses inconnues subsistent au point qu'il nous faut continuer à faire preuve de prudence et surtout d'une grande rigueur dans la gestion financière, sans toutefois péjorer l'entretien de nos infrastructures et la qualité des prestations fournies à la population.

Jean-François de Cerjat, administrateur communal

www.boudry.ch : le site officiel de la Commune a fait peau neuve !

Vous y trouverez une grande quantité de renseignements utiles répartis dans quatre rubriques (horaires d'ouverture et n° de téléphone des différents services communaux – calendrier des manifestations – liste des autorités politiques – liste des sociétés locales – etc.).

Les actualités et les communiqués sont régulièrement mis à jour au gré des événements survenant dans notre localité.



Ma 21° Me 13° | 22° Je 13° | 23° Source: MétéoSuisse

Accueil / Contact / Plan du site / Impressum Rechercher

Boudry

HORAIRES D'OUVERTURE RÉCEPTION

Lundi
9h00 à 11h30 - 14h00 à 17h00

Mardi à vendredi
9h00 à 11h30 - 14h00 à 16h00

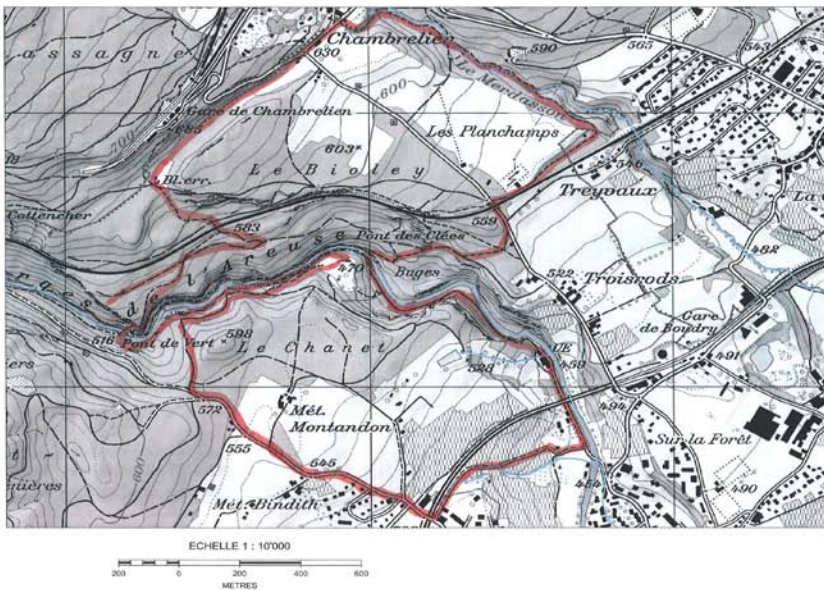
DÉCOUVERTE ADMINISTRATION POLITIQUE VIE LOCALE

Réfection du sentier du 650^e

Durant la semaine du 5 au 9 mai 2014, la Protection Civile Littoral Ouest en exercice est intervenue avec la collaboration du Service forestier de Boudry le long du sentier pédestre du 650^{ème}.

Son action a permis de démonter deux passerelles ne répondant plus aux normes de sécurité dans la combe du Merdasson pour les remplacer par des nouvelles construites en bois de chêne provenant des forêts communales de Boudry.

Marc Robert, chef du Service forestier



Crèche des Isles

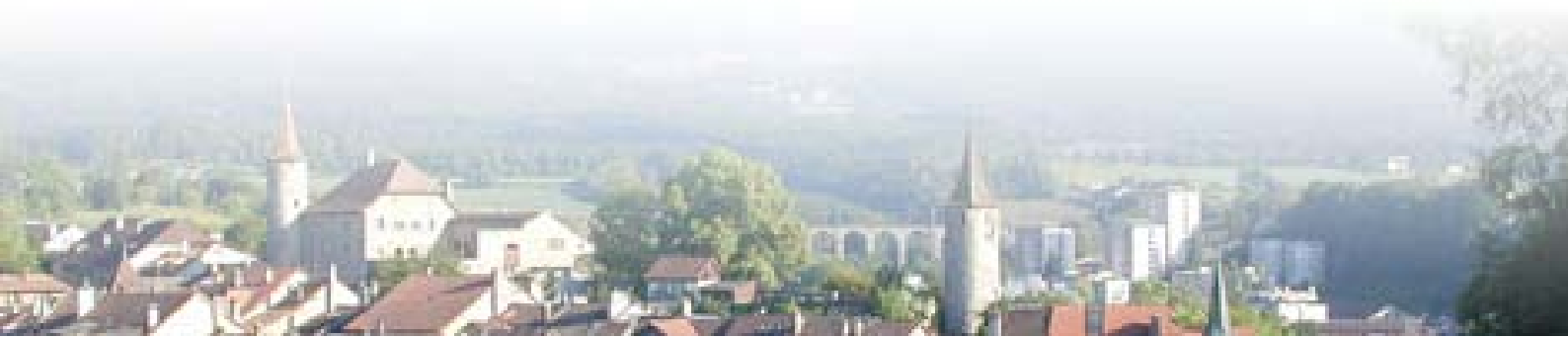


En 2012 Philip Morris a ouvert à Areuse la crèche « L'Isle aux enfants », structure privée uniquement destinée à accueillir les enfants des salariés de l'entreprise PMP et succursales affiliées. Les négociations menées entre la Ville de Boudry et la Fondation Myosotis, qui dirige cette crèche, ont permis d'aboutir à la mise à disposition d'un certain nombre de places pour d'autres enfants, pour autant que leurs parents soient domiciliés sur le territoire cantonal. C'est ainsi qu'est née la « Crèche des Isles », crèche publique et subventionnée à l'intérieur d'un établissement privé. Une convention a été signée entre la Fondation et Boudry et dès septembre 2013, 12 places ont pu être ouvertes à la population, augmentées à 16 dès mars 2014.

C'est donc à la Commune de Boudry qu'il revient de gérer la partie administrative du placement des enfants à la crèche des Isles.

D'autres informations utiles sont visibles sur le site internet communal www.boudry.ch, sous la rubrique « Administration-Ecoles ».

Tiziana Ellero, secrétariat communal



Centre forestier de la Montagne de Boudry



La construction du centre forestier a débuté à fin juillet de l'année dernière. Depuis, les travaux se sont enchaînés quasi sans discontinuer. 32 séances de chantier ont rythmé l'avance de la construction, permettant de coordonner les interventions des différentes entreprises, de régler les imprévus et de prendre les décisions nécessaires à l'avancement des travaux.

Au niveau des imprévus, le principal aura été la roche (env. 250 m³), qui s'est invitée lors du terrassement. Fort heureusement, celle-ci a pu être recyclée sur place et le long du chemin de la Pologne qui a pu être renforcé et amélioré en parallèle aux travaux de construction du centre forestier.

La réalisation du projet a nécessité l'engagement coordonné de 22 entreprises, toutes de la région.

Notons qu'avec le nombre de 22, il y a eu presque autant d'entreprises engagées dans la réalisation de ce bâtiment que d'espèces de bois mises en œuvre à un endroit ou un autre de la construction. Ces différentes espèces de bois sont au nombre de 24 et proviennent toutes de Suisse. Il s'agit, dans l'ordre décroissant de leur importance en volume :

- Mélèze (façades, cuisine du local équipe)
- Epicéa (charpente et ossature bois)
- Sapin blanc (fenêtres, plafonds, larmiers, vire-vents)
- Chêne (parquet salle d'accueil, portes, plancher entrée et terrasse, vaisselier)
- Frêne, robinier, érable à feuilles rondes, orme (parquet bureau)
- Châtaignier, bouleau (cuisine salle d'accueil)
- Tilleul, charme, if, alisier torminal, hêtre, érable sycomore, plane et champêtre, peuplier, aune, noyer, cerisier, douglas, pin sylvestre (parois bureau).

Tout ce projet a été mené, dans un esprit de parfaite collaboration, avec pragmatisme et une bonne humeur communicative. Aucun accident n'a eu lieu pendant les travaux de réalisation du bâtiment et de ses alentours.

Le bâtiment est composé de deux niveaux. Le rez supérieur comprend deux salles : « L'Orée des Bois » est destinée à accueillir les classes d'écoles mais pourra également être louée par le public (www.montagne-de-boudry.ch/). La deuxième salle est celle où se trouvent les bureaux de l'arrondissement forestier de Boudry ainsi que ceux des Services forestiers communaux. Le rez inférieur est entièrement affecté aux besoins des deux équipes forestières qui vont prochainement fusionner pour ne faire plus qu'une entité.

Cet outil de travail moderne, qui va aussi servir de point de rencontre entre les amis de la forêt et du bois, a pu être construit avec l'appui des trois partenaires suivants : Etat de Neuchâtel, communes de Cortaillod et de Boudry.

Marc Robert, chef du Service forestier



Nouveaux éco-points

Les quatre mini-déchetteries (station TN à Areuse, Tuilière, Sur-la-Forêt et Vermondins) baptisées « éco-points » qui récupèrent le papier et le verre vont bénéficier d'un nouveau système de ramassage.

En effet, les bennes ont eu droit, dans le courant du mois de mai, à un lifting et seront remplacées par des nouveaux conteneurs aériens plus esthétiques, insonorisés, pratiques, résistants aux intempéries et faciles à manutentionner. Ces changements visent également à favoriser la propreté autour de ces lieux de récolte.

Déposer un sac de PET, un bidon d'huile vide, abandonner son vieux matelas, sa bouteille de lessive ou le non respect des horaires sont des incivilités qui sont malheureusement trop souvent légion aux abords des points de récupération. Il est fait appel au sens civique des citoyens afin que ces débordements réguliers et dépôts sauvages soient évités.

Nous rappelons également que les conteneurs à déchets verts répartis sur le territoire communal sont uniquement destinés à cet usage. En effet, aucun autre débris ou sac plastique non biodégradable ne doit y être déposé, ceci pour des raisons de compostage.

Nous profitons de rappeler les horaires d'ouverture de la déchetterie de la Croix :

du lundi au vendredi de	13h30 à 18h00
le samedi de	08h30 à 16h00

Pour tous renseignements ou questions relatifs à la gestion des déchets, le numéro de téléphone 0842 012 012 est à disposition.

Grâce à ces modifications liées à la collecte des déchets, nous espérons voir une amélioration de l'image des points de récolte.

Le Conseil Communal



L'Areuse ou le Parcours de l'eau

Notre canton, avec ses richesses naturelles, invite à la découverte d'un incroyable patrimoine naturel et environnemental tel que, par exemple, le Creux-du-Van, la région de l'absinthe et plus particulièrement notre rivière l'Areuse avec ses fameuses gorges.

Notre Ville et Commune de Boudry travaille à la mise en valeur des rives communales de l'Areuse avec un projet de parcours, de balisage et de mesures adéquates et adaptées pour la découverte des richesses de ce patrimoine naturel sur le tracé boudrysan de l'Areuse.

Au travers de nos services techniques ce projet vit et se développe en intégrant les impulsions données par l' « Association du parcours de l'eau Basse Areuse ».

Les rives de l'Areuse offrent aujourd'hui déjà, et à l'avenir encore plus, un supplément à la qualité de vie des citoyens de Boudry et un attrait touristique à exploiter et surtout à développer au moyen d'infrastructures adéquates.

Le parcours de l'eau invite à un autre regard sur l'Areuse et sur notre Ville de Boudry.

Dès la sortie de ses gorges, l'Areuse forme un corridor vert et frais, aux emprises irrégulières telles que : jardins, petits potagers, vignes, endroits arborés de diverses essences, installations hydroélectriques, musée et château. Ce tracé naturel en milieu urbain côtoie les immeubles et maisons, les restaurants et les espaces de tranquillité.

Après une première phase conceptuelle, le Parcours de l'eau, au travers des services techniques, aborde la deuxième étape du projet avec l'appui et la compétence du bureau Urbaplan.

Jean-Pierre Leuenberger, Conseiller communal

Editeur :

Conseil communal de Boudry

Correspondance et administration :

Administration communale
Rue Louis-Favre 37
2017 Boudry

tél : 032 886 47 20
fax : 032 886 47 46
courriel : commune.boudry@ne.ch

Internet : www.boudry.ne.ch

Tirage : 2'710 exemplaires

Ont participé à la rédaction :

Madame et Messieurs les Conseillers communaux
Tiziana Ellero
Anne-Karine Renaud
Pierre-Alain Ruchti
Marc Robert
Jean-François de Cerjat

